

Département de la  
politique archivistique  
et de la coordination  
interministérielle

Bureau des affaires  
juridiques et de  
l'accès aux archives

Paris, le 30 juillet 2009

Le ministre de la culture et de la communication,

à

Mesdames et Messieurs les préfets

*à l'intention de*

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
archives départementales

Mesdames et Messieurs les responsables des  
archives régionales

Mesdames et Messieurs les responsables des  
archives municipales

### **Instruction DAF/DPACI/RES/2009/17**

**Objet** : Étude statistique des demandes de dérogation aux règles de  
communicabilité des archives publiques formulées en 2008

Dans un souci de transparence et afin de donner au public des éléments fiables sur la pratique des dérogations aux délais légaux de communicabilité des archives publiques, un observatoire national des dérogations a été mis en place en 2003. Cet observatoire est alimenté par les statistiques élaborées par la direction des Archives de France à partir des demandes traitées par les Archives nationales et le réseau territorial des archives, par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères et par différents organismes.

Cet observatoire est opérationnel depuis le début de l'année 2003. Il est accessible sur le site de la direction des archives de France, à l'adresse <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/chiffres-clefs-rapports-et-etudes/observatoire/bilans> .

Pour la septième année consécutive, il m'a paru utile de porter à la connaissance des responsables des services publics d'archives une analyse des statistiques produites grâce à cet observatoire.

Le ministre de la culture et de la communication,  
et par délégation la directrice des Archives de France

Martine de Boisdeffre

## Communication des archives

### Bilan des dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques pour 2008

#### A- Bilan général

3773 demandes de dérogation ont été instruites en 2008, tous services instructeurs confondus (services de la Défense, des Affaires étrangères, de la Préfecture de police de Paris et des Archives de France). Ce chiffre est en diminution de 13,2 % par rapport à celui enregistré en 2007 (4346 demandes avaient alors été instruites). Le rythme de la diminution générale du nombre des demandes que l'on constate depuis plusieurs années s'est donc légèrement accéléré du fait de l'entrée en vigueur à partir de l'automne des dispositions sur la communication de la loi 2008-696 sur les archives.

La direction des Archives de France elle-même a traité 2407 demandes de dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques. Ce chiffre est en diminution de 16,15 % par rapport à 2007 (2870 demandes).

Cette évolution est générale, mais dans des proportions différentes selon les services d'archives auprès desquels sont formulées les demandes. Sur les 2407 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1173 ont été formulées auprès des Archives nationales (1350 en 2007, soit une diminution de 13,15 %), 921 auprès des archives départementales (1172 en 2007, soit une diminution de 21,4 %), 77 auprès des archives municipales (soit le même chiffre qu'en 2007), 90 auprès des archives de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (117 en 2007, soit une diminution de 23 %) et 83 auprès de la SNCF (81 en 2007, soit presque le même chiffre).

Sur ces mêmes 2407 demandes instruites par la direction des Archives de France, 1284 (soit 53,35 % du total) concernent des recherches scientifiques, 874 (soit 36,3 %) des recherches historiques personnelles, 130 (soit 5,4 %) des recherches menées par des généalogistes professionnels et 119 (soit 4,95 %) des recherches administratives.

Sur ces 2407 demandes, 2177 (soit 90,45 % du total ; 91,65 % en 2007) ont obtenu une réponse favorable, 145 (soit 6 % ; 4,45 % en 2007) une réponse partiellement favorable et 85 (soit 3,55 % ; 3,9 % en 2007) ont fait l'objet d'un refus.

Les sujets de recherche qui suscitent le plus de demandes de dérogation auprès de la direction des Archives de France sont les suivants :

- la généalogie : 476 demandes (585 en 2007) soit 19,8 % du total ;
- la période de la Seconde guerre mondiale : 372 demandes (410 en 2007) soit environ 15 % du total ;
- l'histoire des étrangers : 95 demandes ;
- la guerre d'Algérie : 79 demandes ;
- l'histoire sociale : 123 demandes ;
- l'histoire judiciaire : 52 demandes ;
- l'histoire des colonies : 51 demandes ;
- l'histoire politique de la V<sup>ème</sup> République : 121 demandes ;
- les biographies : 58 demandes ;
- la sociologie : 33 demandes.

Les services producteurs les plus sollicités sont, au niveau central, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Immigration ainsi que la Présidence de la République et les services du Premier ministre ; et à l'échelon déconcentré, les services relevant des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Économie et de l'Éducation nationale.

## **B- Demandes relatives à la Seconde guerre mondiale**

La période de la Seconde guerre mondiale suscite toujours beaucoup de demandes de dérogation. Cette catégorie de recherche a légèrement diminué en 2008 en chiffres absolus, mais elle représente toujours 15 % du total des demandes.

La répartition entre accords, accords partiels et refus montre que ces demandes reçoivent en proportion un accueil plus favorable que ce que l'on constate pour l'ensemble des dérogations : 358 demandes (soit 96,2 %, contre 90 % pour l'ensemble des dérogations) ont en effet obtenu un accord, 6 un accord partiellement favorable (soit 1,6 %, contre 7 % pour l'ensemble des demandes) et 8 un refus (soit 2,2 %, contre 7 % pour l'ensemble des demandes).

Les demandes déposées à des fins de recherche universitaire ne constituent pas la majorité : 203 demandes, soit 54,5 %, émanent de personnes désireuses de consulter des archives de juridictions soit pour mieux connaître le parcours d'un de leurs ascendants poursuivi pendant l'occupation ou lors de l'épuration, soit, dans une moindre proportion, pour mener, personnellement ou dans un cadre associatif, des travaux sur la Résistance et la Collaboration.

## **C- Demandes relatives à la guerre d'Algérie**

Le nombre de demandes concernant la guerre d'Algérie est en diminution : 79 en 2008, contre 131 en 2007.

Conformément à ce qui avait été observé en 2007, la proportion des refus pour ce type de demandes est plus élevée que la moyenne : 76 % d'accords (86,2 % en 2007), 18 % d'accords partiels (9,2 % en 2007), 6 % de refus (4,6 % en 2007).

Plus de 17 % des demandes émanent de personnes effectuant des recherches personnelles en dehors du cadre universitaire.

## Observatoire des dérogations, année 2008

### **Nombre de demandes instruites :**

Total : 3773 (4346 en 2007)

Répartition par services d'archives :

Défense : 1221 (1321 en 2007)

Affaires étrangères : 33 (141 en 2007)

Archives nationales : 1173 (1350 en 2007)

dont :

AN-Paris : 451 (490 en 2007)

AN-Fontainebleau : 645 (731 en 2007)

ANOM : 73 (124 en 2007)

ANMT : 4 (5 en 2007)

Archives régionales : 0 (2 en 2007)

Archives départementales : 921 (1172 en 2007)

Archives communales : 77 (77 en 2007)

SAEF : 45 (34 en 2007)

Administrations : 0 (0 en 2007)

Assistance publique-Hôpitaux de Paris : 90 (117 en 2007)

Autres hôpitaux publics : 2 (5 en 2007)

Banque de France : 13 (17 en 2007)

La Poste : 0 (0 en 2007)

Préfecture de police de Paris : 36 (45 en 2007)

SNCF : 83 (81 en 2007)

EDF : 1 (12 en 2007)

Autres établissements publics et chambres de commerce: 0 (3 en 2007)

### **Répartition par type de réponse :<sup>1</sup>**

Accords : 3363 soit 90 % (90,45 % en 2007)

Accords partiels : 259 soit 7 % (6,4 % en 2007)

Refus : 115 soit 3 % (3,15 % en 2006)

### **Nombre d'articles demandés en dérogation :**

Archives nationales :

AN-Paris : 4800 dont 4115 accordés et 685 refusés

AN-Fontainebleau : 7401 dont 6804 accordés et 597 refusés

ANOM : 965 dont 934 accordés et 31 refusés

ANMT : 486 dont 485 accordés et 1 refusé

Total : 13652 (19111 en 2007) dont 12339 accordés (90,4 %) et 1314 refusés (9,6 %)

Archives départementales :

34403 articles demandés dont 33805 accordés (98,23 %) et 598 refusés (1,77 %)

Archives municipales :

15503 articles demandés dont 15501 accordés (99,988 %) et 2 refusés (0,012 %)

### **Répartition des demandes par service versant**

<b>Service</b>	<b>adm. centrale</b>	<b>services déconcentrés</b>	<b>établ<sup>t</sup> public</b>
Présidence de la République	72	-	-
Associations présidentielles	26	-	-
Assemblée nationale	2	-	-
Anciens combattants	0	12	0
Autorités administratives indépendantes	1	-	-
Conseil d'État	8	-	-
Cour des Comptes	0	-	-
Premier Ministre	58	-	7
Agriculture	4	2	5
Coopération	2	-	-
Culture	38	1	30
DOM/TOM	4	-	-
Défense	31	-	-

<sup>1</sup> Ne sont pas pris en compte les chiffres fournis par la Préfecture de police de Paris dans la mesure où ceux-ci ne portent que sur les dérogations accordées.

Économie - Industrie	56	100	-
Éducation	59	55	28
Emploi - Santé - Immigration	180	7	3
Équipement	6	0	0
Environnement	1	3	0
Fonction publique	0	-	-
Intérieur	173	65	
Préfectures	227	-	-
Sous-préfectures	16	-	-
Jeunesse et Sports	14	2	0
Justice	179	2	3
Tribunaux	335	-	-
Prisons	14	-	-
Tourisme	1	0	0
Chambres de commerce	0	-	-
Conseils régionaux	0	-	-
Conseils généraux	25	-	-
Mairies	80	-	-
Entreprises publiques	17	-	-
Banque de France	13	-	-
Hôpitaux	123	-	-
Officiers ministériels	0	-	-
SNCF	83	-	-
EDF	1	-	-
Communautés urbaines	1	-	-
Services dissous	79	-	-